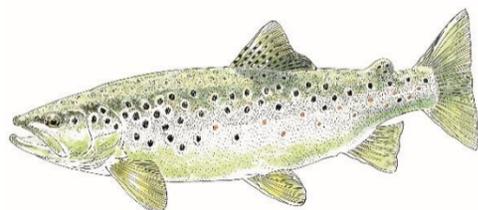
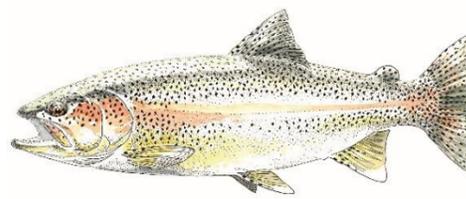


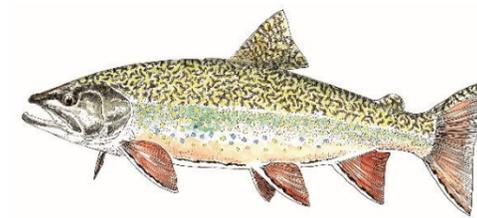
CALENDRIER DES LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU SAISON 2019



Truite fario (TRF)



Truite arc-en-ciel (TAC)



Saumon de fontaine (SDF)

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
SECTEUR NORD						
Le Curé	2 ^{ème}	Bouhet	Carpe Aunisienne	150 kg	100 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 11	TAC
Canal de Marans à La Rochelle		De l'école de voile de Marans aux Ecluses d'Andilly	Gaule Marandaise	150 kg	1 lâcher à l'ouverture	
Canal de La Moulinette		Rompsay	Gardon Rochelais	75 kg	1 lâcher à l'ouverture	
La Gères		Villeneuve-les-Salines (La Rochelle)	Gardon Aigrefeuillais	50 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC, TRF, SDF
Le Virson		Saint-Germain-de-Marencennes, lieu-dit Tric-Trac		300 kg	80 kg à l'ouverture + 70 kg semaine 11 + 3 lâchers de 50 kg semaines 13, 14 et 16	
		Aigrefeuille d'Aunis (Aval du Lac de Frace, près du parking du lac)		40 kg	1 lâcher à l'ouverture	
SECTEUR EST						
La Boutonne	1 ^{ère}	De Dampierre/Boutonne à Nuaillé/Boutonne.	Vairon Boutonnais	940 kg	400 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 13 + 200 kg semaine 15 + 140 kg semaine 17	TRF, TAC
		De Nuaillé/Boutonne à St-Jean d'Angély (pont du Faubourg Taillebourg), Canal St-Eutrope compris	Pêcheurs Angériens	800 kg	600 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 12	TRF
	Aire de loisirs d'Antezant	210 kg		3 x 70 kg semaines 14, 18 et 20	TAC, SDF	
2 ^{ème}	Saint-Jean d'Angély : du Quai St-Jacques jusqu'au pont de l'autoroute face à La Sablière (commune de Ternant)	200 kg		1 lâcher à l'ouverture	TAC	
La Nie	1 ^{ère}	Entre Saint-Martin-de-Juillers (lieu-dit l'Epervier) et Saint-Jean-d'Angély		100 kg	1 lâcher à l'ouverture	TRF, SDF
L'Antenne		De Cressé à l'ouvrage de Bagnizeau	Truite des Touches	750 kg	350 kg à l'ouverture + 200 kg 1 mois après l'ouverture + 200 kg 2 mois après l'ouverture	TRF, TAC
Le Briou		De l'ouvrage de Bagnizeau au Seure	Gaule Mathalienne	770 kg	470 kg à l'ouverture + 150 kg semaine 13 + 150 kg semaine 15	TAC, TRF, SDF
Autres affluents de l'Antenne + Sonnoire (affluent de la Soloire)		De Saint-Ouen-La-Thène à Prignac		550 kg	350 kg à l'ouverture + 100 kg semaine 13 + 100 kg semaine 15	
		La Saudrenne, la Gravouse, la Veine-Froide, le Dandelot, l'Auriou, le Migron et le bras de l'Archère au Seure		150 kg	110 kg à l'ouverture + 20 kg semaine 13 + 20 kg semaine 15	
SECTEUR OUEST						
La Seudre	2 ^{ème}	Le pont de La Jacqueline entre Pompierre et Trois-Doux (Le Chay), Les Châtelards et Chanteloube (Meursac), Charloteau et l'île (Corme-Ecluse), Saint-André-de-Lidon, le Moulin du Port et La Foy (Cravans)	Seudre-Atlantique	500 kg	250 kg à l'ouverture + 250 kg semaine 12.	TAC, TRF
Canal Charente-Seudre		Port du Lindron à Marennes	Gaule Marennaise	450 kg	250 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 12	TAC
La Trézence		De Migré à St-Loup	Gardon Boutonnais	470 kg	220 kg à l'ouverture + 125 kg semaine 12 + 125 kg semaine 14	TAC, TRF, SDF
La Soie		Chantemerle-sur-la-Soie		30 kg	1 lâcher à l'ouverture	
SECTEUR CENTRE						
Le Bramerit	1 ^{ère}	Du pont du Lieu-dit Chez Ferret au pont de la RD 114 (St-Savinien)	Mouche de St-Savinien	380 kg	80 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 100 kg semaines 12 et 14 + 2 lâchers de 50 kg semaines 16 et 18	TRF, TAC, SDF
	2 ^{ème}	Aval pont de la RD 114 (St-Savinien)		20 kg	1 lâcher à l'ouverture	
Le Coran	1 ^{ère}	De Saint-Bris-des Bois à la confluence avec la Charente	Pêcheurs Saintongeais	650 kg	350 kg à l'ouverture + 150 kg semaine 12 + 150 kg semaine 14	TRF
		Des Bujoliers à Saint-Sauvant		150 kg	3 x 50 kg semaines 16, 18 et 20	
Le Bourru	2 ^{ème}	Lieu-dit Bourru, entre RN 141 et RD 24		60 kg	40 kg à l'ouverture + 20 kg semaine 12	TAC
L'Arnoult		Luchât – La Clisse		100 kg	50 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 12	
SECTEUR SUD						
La Seugne	2 ^{ème}	Lieu-dit Le Coudinier (Mosnac)	Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne	30 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC
		Fléac-sur-Seugne		40 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Pons centre		100 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Lieu-dit Château-Renaud (Bougneau)		50 kg	1 lâcher à l'ouverture	

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
SECTEUR SUD						
La Seugne		Lieu-dit Auvignac(Montils)	Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne	50 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC
		Entre les lieux-dits La Cornelle et Jarlac sur le bras de Seugne dit « l'Etier des Terres » (Montils)		80 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Le Moulin de Rabaine (La Jard)		20 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Lieu-dit Courcion (Berneuil)		40 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Lieu-dit le Gué de Marraud sur le bras de Seugne dit « l'Etier de Courpignac » (Les Gonds)		40 kg	1 lâcher à l'ouverture	
La Maine	1 ^{ère}	Aux lieux-dits Le Moulin d'Isaac (parcours aval) et Chez Tardi (parcours amont), commune de Clion/Seugne.	Gaule Jonzacaïse	375 kg	155 kg à l'ouverture et 2 x 110 kg semaines 12 et 14	TRF
Le Tarnac		Du pont de La Laigne au Moulin de Goribon, commune de Nieul-le-Virouil.		90 kg	30 kg à l'ouverture et 2 x 30 kg semaines 12 et 14	
Le Biget	2 ^{ème}	Du pont de La Roche (commune de Celles, pont D 47 direction Gimeux) à la confluence avec le Né.	Goujon Montguyonnais	120 kg	40 kg à l'ouverture et 2 x 40 kg semaines 11 et 12	TAC, TRF
Le Pharaon		Du pont de Bapaïlle (Mortiers) au lieu-dit Le Geay (Léoville).		135 kg	45 kg à l'ouverture et 2 x 45 kg semaines 11 et 13	
Le Trèfle		De St-Ciers-Champagne (second pont D 251 E3 direction Brie-sous-Archiac, lieux-dits l'Encrevier/La Briasse) au Moulin de Bertin.		165 kg	55 kg à l'ouverture et 2 x 55 kg semaines 11 et 13	
Le Taillon		Du pont de la D 145 à Saint-Dizant-du-Gua au lieu-dit Le Sap.		180 kg	60 kg à l'ouverture et 2 x 60 kg semaines 12 et 14	
La Liveulle		Chepniers, Jussas, Corignac		170 kg	100 kg à l'ouverture + 70 kg semaine 15	
Le Mouzon		St-Palais-de-Négrignac, Neuvicq, St-Martin d'Ary et Montguyon		210 kg	120 kg à l'ouverture + 90 kg semaine 15	
Le Lary		Chevanceaux, St-Palais-de-Négrignac, Montlieu-la-Garde, Neuvicq, Orignolles, St-Martin-d'Ary, Clérac, Cercoux, St-Pierre-du-Palais et La Clotte		450 kg	260 kg à l'ouverture + 190 kg semaine 15	
Le Palais		Boresse-et-Martron, Neuvicq, Montguyon, Le Fouilloux et St-Pierre-du-Palais		270 kg	170 kg à l'ouverture + 100 kg semaine 15	
La Dronne		Du Moulin des Herveux au lieu-dit Le Maine Dufour à Saint-Aigulin		300 kg	200 kg à l'ouverture + 100 kg semaine 12	
La Mâme		De Boscamnant/La Génétouze jusqu'à la confluence avec la Dronne		50 kg	25 kg à l'ouverture + 25 kg semaine 12	
La Mozenne	De St-Martin-de-Coux jusqu'à la confluence avec la Dronne	50 kg	25 kg à l'ouverture + 25 kg semaine 12			
TOTAL LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU SAISON 2019				11 060 Kg	Dont 6 100 kg pour l'ouverture	